

ANONYME ET CONFIDENTIELLE

ENQUÊTE URGENCES

mardi 13 juin 2023

Les réponses permettront de mieux connaître les circonstances de venue aux urgences et les conditions de prise en charge, pour améliorer l'organisation des soins.



Enquête statistique anonyme et confidentielle auprès des patients de tous les services des urgences de France. L'enquête se déroule sur 24 heures, du mardi 13 juin à 8 h au mercredi 14 juin à 8 h. Merci pour votre participation.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2023X0685A du Ministre en charge de l'économie, valable pour l'année 2023 – Arrêté en date du 20 février 2023. Cette enquête est obligatoire.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique. La DREES est responsable de ce traitement fondé sur la

mission d'intérêt public qu'elle poursuit dans ses traitements à finalité statistique et de recherche scientifique en matière sanitaire et sociale. Les destinataires des données sont la DREES et les partenaires et chercheurs habilités à traiter ces données. Les services des urgences en charge de la collecte et la société Ipsos, habilitée par le Comité du secret de la statistique publique, accéderont temporairement aux données pour les besoins de la collecte. Les réponses à l'enquête ainsi que les données obtenues par appariement seront conservées pendant 20 ans à compter de la fin de la collecte. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur réutilisation seront strictement contrôlés et consacrés à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, de rectification de leurs données, ou de limitation de leur traitement pendant la période de conservation des données d'identification (date de naissance, sexe, code postal du lieu de vie). Elles peuvent également exercer un droit d'effacement et d'opposition pour le traitement des données complémentaires obtenues par appariement avec le système national des données de santé (SNDS). Ces droits peuvent être exercés auprès de la DREES, par courriel en écrivant à drees-rgpd@sante.gouv.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : Référente RGPD de la DREES 14 avenue Duquesne 75730 Paris 07. Si vous l'estimez nécessaire, vous pouvez adresser une réclamation à la Cnil.